



Béluga (Population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin)

Consultations sur l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*

Sommaire et [sondage en vue des consultations](#) sur l'inscription du béluga (population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin) sur la Liste des espèces en péril en tant qu'espèce préoccupante – **Veuillez transmettre vos commentaires d'ici le 22 décembre 2023.**

Consultations

Faites connaître votre opinion

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada assure la protection juridique des espèces sauvages en péril afin de conserver la diversité biologique. En outre, elle reconnaît que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages.

Avant de prendre une décision concernant l'inscription du béluga (*Delphinapterus leucas*) (population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin) sur la Liste des espèces en péril, nous aimerions connaître votre opinion et recueillir vos commentaires et vos suggestions au sujet des répercussions écologiques, culturelles et économiques pouvant découler de l'inscription ou de la non-inscription de cette espèce aux termes de la LEP.

Inscription d'une population sur la Liste des espèces en péril

Le processus d'inscription d'une espèce en vertu de la LEP du Canada comporte plusieurs étapes : il commence par une évaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et se termine par une décision du gouvernement du Canada, d'inscrire ou non l'espèce sur la Liste des espèces en péril. Des consultations publiques sont menées pour connaître l'opinion de la population canadienne. Il s'agit d'une étape importante du processus.

Faits sur le béluga

Le béluga est un odontocète (cétacé à dents) à la tête arrondie et aux nageoires pectorales larges. Il est dépourvu de nageoire dorsale (figure 1). Les nouveau-nés, appelés « veaux » ou « baleineaux », sont gris

foncé ou bruns, et leur couleur pâlit à mesure qu'ils vieillissent. La transition vers le blanc uniforme se produit à l'âge de 10 à 20 ans.

À la naissance, les baleineaux mesurent environ 1,5 m. La longueur des adultes varie de 2,6 à 4,5 m en fonction de la population, les femelles adultes faisant environ 80 % de la longueur des mâles adultes.

Les bélugas sont depuis longtemps une importante ressource nutritionnelle et culturelle pour les communautés autochtones (principalement inuites) dans de nombreuses régions de l'Arctique et de la zone subarctique. L'établissement des peuplements humains a été influencé, dans une certaine mesure, par la disponibilité saisonnière des bélugas pour la chasse.

Les épaulards (*Orcinus orca*) et les ours polaires (*Ursus maritimus*) sont les seuls prédateurs non humains du béluga.

Le béluga de l'est du Haut-Arctique et de l'Ouest du Groenland réside dans la polynie des eaux du Nord en hiver et se disperse en été dans le centre de l'Arctique canadien ou l'ouest du Groenland (figure 2).

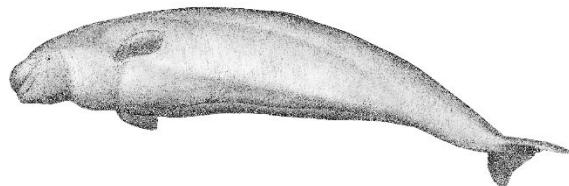


Figure 1. Béluga (@Gerald Kuehl, 2000).



Aquatic Species at Risk

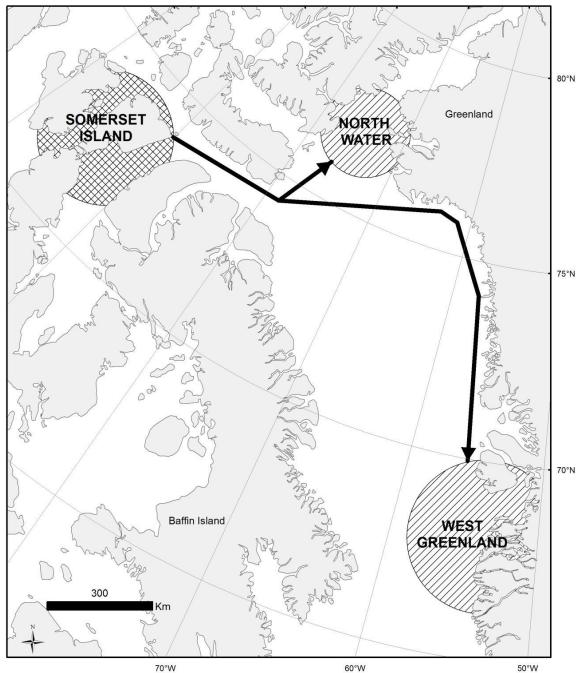


Figure 2.

La figure 2 est intitulée « Répartition générale du béluga de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin ». La carte montre les aires d'estivage approximatives autour de l'île Somerset au Nunavut, au Canada (zone à double hachure), les deux principales aires d'hivernage dans les eaux du Nord (au Canada et au Groenland) et le long de la côte ouest du Groenland (zones hachurées) et la route migratoire présumée utilisée au printemps et à l'automne dans la baie de Baffin. L'échelle de la carte est de 500 km (tiré de COSEPAC 2020).

Qui a attribué le statut d'espèce préoccupante au béluga?

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendants qui évalue et désigne les espèces sauvages qui risquent de disparaître du Canada et qui leur attribue un statut. Il effectue ses évaluations en fonction de la meilleure information disponible, qui comprend des données scientifiques, des connaissances écologiques locales et le savoir traditionnel des peuples autochtones. Le COSEPAC a évalué la situation de toutes les populations de bélugas au Canada en novembre 2020.

Pourquoi la population de bélugas de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin est-elle en péril?

Le COSEPAC a conclu que cette population a été surexploitée dans le passé et a connu un déclin substantiel (probablement de plus de 50 %). Toutefois, les récoltes sont aujourd'hui probablement durables, et la population semble se stabiliser, voire en croissance. On craint que la hausse du trafic maritime, facilité par les changements climatiques, modifie la nature de l'environnement acoustique de la population. Cette population correspond, ou correspond presque, aux critères de la catégorie « espèce menacée ».

Que se passera-t-il si l'espèce est inscrite en vertu de la Loi sur les espèces en péril?

Si la population de bélugas de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin est inscrite, aucune des interdictions potentielles prévues à la LEP ne s'appliquera et une récolte inuite durable pourrait se poursuivre. Toutefois, l'inscription entraînerait l'élaboration d'un plan de gestion aux termes de la LEP qui comprendrait des mesures de conservation pour cette espèce.

Nous aimerais avoir vos commentaires sur les répercussions possibles de l'inscription ou non du béluga (population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin) comme espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril en vertu de la LEP. Vos commentaires sont importants.

Veuillez [répondre au sondage en ligne](#) : Nous voulons savoir ce que vous en pensez.

Avant de remplir ce sondage, vous pouvez consulter les liens suivants, qui renferment des renseignements généraux :

- [Évaluation et rapport de situation du COSEPAC 2020 sur le béluga](#)
- D'autres renseignements sur l'espèce sont disponibles dans le [Registre public des espèces en péril](#).



Aquatic Species at Risk



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer
avec :

Programme des espèces en péril, région de l'Ontario et
des Prairies
501, croissant University
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6
fwisar@dfo-mpo.gc.ca

Références

COSEPAC. 2020. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le béluga (*Delphinapterus leuca*), population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin, population de la baie Cumberland, population de la baie d'Ungava, population de l'ouest de la baie d'Hudson, population de l'est de la baie d'Hudson et population de la baie James au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, xxxv + 96 p.
(www.sararegistry.gc.ca)